



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil régional spécial :**

**N° NV443 - 29 DÉCEMBRE 2015**

# SOMMAIRE

## **Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)**

2015362-0013 - arrêté 2015-6DDBOFC6 portant subdélégation de la signature du DRJSCS d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

2015362-0014 - arrêté 2015-F08B3F2E portant subdélégation de la signature du DRJSCS d'Île-de-France en matière administrative



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015362-0013**

Signé le lundi 28 décembre 2015

**Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)**

arrêté 2015-6DDBOFC6 portant subdélégation de la signature du DRJSCS  
d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Direction régionale de la jeunesse,  
des sports et de la cohésion sociale*

**Secrétariat général**

Dossier suivi par : David DUMAS

Tél : 01.40.77.55.11

Fax : 01.45.85.33.20

Réf : DD/n°2015-6DDBOFC6

**ARRÊTE N° 2015 – 6DDBOFC6  
PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE  
DU DIRECTEUR REGIONAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION  
SOCIALE D'ÎLE-DE-FRANCE, EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**LE DIRECTEUR REGIONAL,**

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,
- VU** le code des marchés publics,
- VU** le code de l'action sociale et des familles,
- VU** la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée, relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU** la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU** l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009,
- VU** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

**Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France**

6/8 rue Eugène Oudiné 75013 Paris - Tél : 01 40 77 55 00 - DRJSCS75@drjscs.gouv.fr  
www.ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr - www.ile-de-france.sante.gouv.fr - www.lacse.fr

- VU** le décret n°94-169 du 25 février 1994 modifié, relatif à l'organisation des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de la jeunesse et des sports,
- VU** le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié, modifiant la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968,
- VU** le décret 99-89 du 11 février 1998 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 modifié, relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat,
- VU** le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU** le décret n°2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU** l'arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé et de la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative en date du 4 juillet 2012 portant nomination de Monsieur Pascal FLORENTIN, administrateur civil, en qualité de directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, à compter du 15 juillet 2012,
- VU** la convention de délégation du 31 janvier 2011 conclue en application du décret 2004 – 1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat, modifié par le décret 2005 – 436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier et dans le cadre de la délégation d'ordonnancement secondaire du préfet en date du 9 octobre 2008,
- VU** le contrat de service signé le 31 décembre 2010 entre la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île de France et le centre de service partagés d'Argonne ainsi que le service facturier de Notre Dame des Victoires, placés auprès de la direction régionale des finances publiques d'Île de France,
- VU** l'arrêté du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, en date du 4 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île de France en matière d'ordonnancement secondaire.
- VU** l'arrêté N° 2015-F08B3F2E en date du 28 décembre 2015 portant subdélégation de la signature de Monsieur Pascal FLORENTIN à ses collaborateurs,
- VU** l'arrêté n°2015-2057 en date du 8 avril 2015 portant subdélégation de la signature de Monsieur FLORENTIN en matière d'ordonnancement secondaire.

**ARRÊTE :**

#### Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, subdélégation de signature est donnée, sans limitation à :

- Monsieur Laurent de LAMARE, directeur régional adjoint,
- Madame Sophie CHAILLET, directrice régionale adjointe,
- Monsieur Babacar FALL, directeur régional adjoint.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, de Monsieur Laurent de LAMARE, de Madame Sophie CHAILLET, et de Monsieur Babacar FALL, subdélégation de signature est donnée sans limitation à Madame Hélène PHAN VAN, cheffe de cabinet et Monsieur David DUMAS, secrétaire général.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David DUMAS, subdélégation est également donnée, à l'effet de signer tous actes en matière d'ordonnancement secondaire, d'engagement et mandatement des dépenses, de décisions relatives au traitement des personnels et de certifications de photocopies conformes, à :

- Madame Cécile BARCELO, secrétaire générale adjointe, cheffe du service Finances,
- Madame Marie MONITION, secrétaire générale adjointe, cheffe du service des ressources humaines,
- Monsieur Frédéric MUSSO, adjoint à la cheffe du service des ressources humaines,
- Mesdames Florence LE VAN et Sulla JESOP, cheffes du service Formation professionnelle tout au long de la vie.
- Monsieur Joseph TENGUE, chef du service des systèmes informatiques,
- Madame Karen VIGOUROUX, cheffe du service accueil et logistique.

#### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, de Monsieur Laurent de LAMARE, de Madame Sophie CHAILLET et de Monsieur Babacar FALL, Madame Hélène PHAN VAN et Monsieur David DUMAS subdélégation est également donnée à effet de signer – dans la limite de ses attributions – tous actes en matière

d'ordonnement secondaire dans les domaines de la formation, de la certification et de l'emploi, à :

- Madame Catherine TOURTIER, responsable du pôle Formation-Certification-Emploi.

#### Article 5

Délégation en matière de validation de toutes demandes de dépenses sur l'application CHORUS-formulaire est donnée à :

- Madame Fatima BAHTITI,
- Monsieur Jean CANTAT
- Monsieur Alain MERCIER,
- Madame Maryelle RIGAUD
- Madame Marie-Josée SAINTECATHERINE

#### Article 6

Une ampliation de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

#### Article 7

Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France et la ou les personnes mentionnées à l'article 1° sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France et qui annule et remplace l'arrêté N° 2015- 2057 en date du 8 avril 2015.

Fait à Paris le 28 décembre 2015

Pour le préfet et par délégation

  
Pascal FLORENTIN



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015362-0014**

Signé le lundi 28 décembre 2015

**Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)**

arrêté 2015-F08B3F2E portant subdélégation de la signature du DRJSCS  
d'Île-de-France en matière administrative





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Direction régionale de la jeunesse,  
des sports et de la cohésion sociale*

**Pôle Ressources  
Secrétariat général**

Dossier suivi par : David DUMAS  
Tél : 01.40.77.55.11  
Fax : 01.45.85.33.20

Réf : DD n° 2015-F08B3F2E

**ARRÊTE N° 2015 –F08B3F2E  
PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE  
DU DIRECTEUR REGIONAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION  
SOCIALE D'ÎLE-DE-FRANCE, EN MATIERE ADMINISTRATIVE**

**LE DIRECTEUR REGIONAL,**

- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004 – 374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret n° 2010 – 687 du 24 juin 2012 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France
- VU l'arrêté en date du 4 juillet 2012 portant nomination de Monsieur Pascal FLORENTIN, administrateur civil, en qualité de directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France à compter du 15 juillet 2012,
- VU l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, en date du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN en matière administrative,
- VU l'arrêté N° 2015-2056 en date du 8 avril 2015 portant subdélégation de la signature de Monsieur Pascal FLORENTIN à ses collaborateurs,

**ARRÊTE**

## Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, subdélégation de signature est donnée, sans limitation à :

- Monsieur Laurent de LAMARE, directeur régional adjoint,
- Madame Sophie CHAILLET, directrice régionale adjointe,
- Monsieur Babacar FALL, directeur régional adjoint.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, de Monsieur Laurent de LAMARE, de Madame Sophie CHAILLET et de Monsieur Babacar FALL subdélégation de signature est donnée sans limitation à Madame Hélène PHAN VAN, cheffe de cabinet et Monsieur David DUMAS, secrétaire général.

## Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal FLORENTIN, Monsieur Laurent de LAMARE, de Madame Sophie CHAILLET, Monsieur Babacar FALL, Madame Hélène PHAN VAN et de Monsieur David DUMAS, subdélégation est également donnée, à l'effet de signer dans les limites de leurs attributions respectives à :

- Madame Cécile BARCELO, secrétaire générale adjointe, cheffe du service des finances,
- Madame Marie MONITION, secrétaire générale adjointe, cheffe du service des ressources humaines.
- Madame Catherine TOURTIER, responsable du pôle Formation-certification-emploi,
- Monsieur Christian VIVIER, adjoint à la responsable du pôle Formation-certification-emploi,
- Madame Céline Calvez, responsable du pôle social, jeunesse et vie associative,
- Madame Marie-Thérèse RIBIER, adjointe à la responsable du pôle social, jeunesse et vie associative,
- Madame Carole CONDAT, adjointe à la responsable du pôle social, jeunesse et vie associative,
- Madame Christèle GAUTIER, responsable du pôle sport,
- Monsieur Farid MEBARKI, adjoint à la responsable du pôle sport,
- Monsieur Christophe BERNARD, responsable de la mission d'observation et d'appui au contrôle,

#### Article 4

En cas d'absence de Monsieur David DUMAS, de Madame Cécile BARCELO, de Madame Marie MONITION subdélégation est également donnée, à l'effet de signer dans les limites de leurs attributions respectives à :

- Monsieur Frédéric MUSSO, adjoint à la cheffe du service des ressources humaines,
- Mesdames Florence LE VAN et Sulla JESOP, cheffes du service Formation professionnelle tout au long de la vie.
- Monsieur Joseph TENGUE, chef du service des systèmes informatiques.
- Madame Karen VIGOUROUX, cheffe du service accueil et logistique

En cas d'absence de Madame Catherine TOURTIER et de Monsieur Christian VIVIER subdélégation est également donnée, à l'effet de signer dans les limites de leurs attributions respectives à :

- Madame Annie CORNIER, cheffe du service des professions paramédicales,
- Madame Isabelle MARTIN, cheffe du service apprentissage et accès à la qualification,
- Madame Anne-Claire MIE, cheffe du service Ingénierie de la formation/certification,
- Madame Sylvie PERNIN, cheffe du service des professions sociales,
- Madame Odile URBANIAK, cheffe du service des professions de l'animation et du sport.

#### Article 5

En cas d'absence des personnes citées à l'article 4 et affectées au pôle Formation-Certification, les personnes ci-dessous reçoivent délégation pour signer dans les limites de leurs attributions respectives :

-Madame Elisabeth BIERN, Madame Olivia NGON-AYANGMA, Madame Véronique DESBOIS, Monsieur Martin BEGAUD et Madame Yveline LAVASTRE.

#### Article 6

Une ampliation de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France et qui annule et remplace l'arrêté N° 2015-2056 en date du 8 avril 2015.

Fait à Paris le 28 décembre 2015

Pour le préfet et par délégation

  
Pascal FLORENTIN